|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| Logo Ministère des Eaux et Forêts.jpgLogo CJ.jpg | **PROJET D’APPUI A L’APPLICATION DE LA LOI SUR LA FAUNE AU GABON (AALF)** |  |
| REPUBLIQUE GABONAISEMinistère Des Eaux Et ForêtsSecrétariat Général |  | CONSERVATION JUSTICE GABONTéléphone : (+241) 04 23 38 65E-mail : luc@conservation-justice.orgWeb : www.conservation-justice.org |

**RAPPORT D’ACTIVITÉS**

**Février 2018**

**Sommaire**

[1 Points principaux 1](#_Toc505948527)

[2 Investigations 1](#_Toc505948528)

[3 Opérations 2](#_Toc505948529)

[4 Département juridique 3](#_Toc505948530)

[5 Communication 4](#_Toc505948531)

[6 Relations extérieures 5](#_Toc505948532)

[7 Conclusion 5](#_Toc505948533)

# Points principaux

Les résultats obtenus par les projets AALF en février 2018 sont les suivants :

* **15 février 2018 à Libreville,** arrestation,après plusieurs mois d'enquêtes, des sieurs Nouhou Adamou, Issouma Ila, Keita Oumar et Keita Ousmane en flagrant délit de détention, transport et commercialisation de trophées de treize (13) pointes d’ivoire entières et trente-trois (33) morceaux,
* **23 Février 2018 à Ntoum,** arrestation de Li Jianhua, de nationalité chinoise, en possession de cinq (5) dents et trois (3) os de panthère, dissimulés dans le sac à main lors d'un contrôle de routine des agents de l'OCLAD Estuaire.

# Investigations

Indicateur :

|  |  |
| --- | --- |
| Nombre d’investigations menées | 9 |
| Investigations ayant menées à une opération | 0 |
| Nombre de trafiquants identifiés | 34 |

Le mois de Février 2018 n’a pas été aussi très productif comme les précédents mois en termes d’informations recueillies pendant les missions et de résultats.

Plusieurs missions ont été effectuées au courant de ce mois par 4 investigateurs à travers différentes provinces telles que le Moyen-Ogooué, la Ngounié, l’Ogooué-lolo, et l’Ogooué-Maritime. Au total 9 missions d’investigations ont été organisées à travers ces différentes provinces avec 34 trafiquants et braconniers majeurs identifiés.

Aucune opération n’a été réalisée au courant du mois de Février. Cependant les investigateurs ont essayé des opérations qui se sont soldées par des échecs. Ces derniers continuent de maintenir les contacts avec les cibles prioritaires pour les prochaines opérations.

# Opérations

Indicateur :

|  |  |
| --- | --- |
| Nombre d’opérations menées | 0 |
| Nombre de trafiquants arrêtés | 5 |

Au cours du mois de février 2018, le projet n’a pas réalisé d’opération. Par contre, il a suivi deux cas initiés par les autorités qui ont abouti à l’arrestation de cinq trafiquants.

* **15 février 2018 à Libreville, arrestation d’Adamou Nouhou et complices :** après plusieurs mois d'enquêtes, les sieurs Nouhou Adamou, Issouma Ila, Keita Oumar et Keita Ousmane seront arrêtés en flagrant délit de détention, transport et commercialisation de trophées de treize (13) pointes d’ivoire entières et trente-trois (33) morceaux, trophées d’espèces intégralement protégées. Keita Ousmane déclarera que les pointes d’ivoire lui avaient été confiées par le nommé Samba Camara, un trafiquant actuellement en détention. Adamou Nouhou avait, quant à lui, la mission d'acheminer les pointes d'ivoire au Cameroun en vue d'une livraison. Le 7 décembre 2015, le nommé Adamou Nouhou, commandant des Eaux et Forêts, avait déjà été arrêté à Libreville en possession de 206kg d'ivoire qu'il s'apprêtait à livrer à son acheteur. Traduit devant les tribunaux, il avait écopé de 6 mois d'emprisonnement, 100 000 FCFA d'amende et 20 millions de dommages et intérêts à payer à l'administration des Eaux et Forêts. Après avoir purgé sa peine d'emprisonnement, il sera relâché.
* **23 Février 2018 à Ntoum, arrestation de Li Jianhua :** alors qu'ils effectuaient un contrôle de routine, des agents de l'OCLAD Estuaire (lutte anti-drogue) postés à Ntoum ont réussi à mettre la main sur cinq dents et trois os de panthère, dissimulés dans le sac à main du nommé Li Jianhua. Ce ressortissant chinois de 53 ans, tentait de rallier Libreville en provenance de Koumameyong (Ogooué Ivindo). Il a ainsi été arrêté puis gardé à vue dans les locaux de l'OCLAD à Ntoum. Alerté par le chef d'antenne Estuaire de l'OCLAD, les agents des Eaux et Forêts se sont rendus à Ntoum accompagnés d’un juriste de Conservation Justice, afin d'auditionner le mis en cause. Ce dernier se montrera très peu coopératif en donnant une version différente de celle donnée aux agents de l'OCLAD. En effet, alors qu'il affirmait la veille avoir obtenu les produits illicites auprès d'un jeune du village contre un peu d'argent et de l'alcool, sieur Li prétendra par la suite que les os et les dents lui auraient été remis par un ami et collègue décédé il y a trois mois. Il a ensuite précisé qu'il ne comptait pas les revendre mais juste en faire des bijoux. Le 26 Février 2018, le mis en cause a été présenté devant le procureur devant lequel il a maintenu sa version des faits. Sieur Li Jianhua a été placé sous mandat de dépôt et est actuellement en détention à la Prison centrale de Libreville en attendant d'être jugé.

# Département juridique

Les juristes du projet ont suivi les initiés à Libreville. Les cas pendants en province ont également continué de faire l’objet d’un suivi.

**4.1. Suivi des affaires**

Indicateur :

|  |  |
| --- | --- |
| Nombre d’affaires suivies  | 12 |
| Nombre de condamnations | 0 |
| Affaires enregistrées | 2 |
| Nombre de prévenus | 5 |

Le département juridique a assuré le suivi des affaires initiées à l’occasion des opérations ci-dessus mentionnées ainsi que plusieurs affaires pendantes.

Aucune condamnation n’a été prononcée durant ce mois de février 2018. Une grève des magistrats était en cours, ce qui n’a pas permis d’obtenir d’autres condamnations.

**4.2. Visites de prison**

Indicateur :

|  |  |
| --- | --- |
| Nombre de visites effectuées | 13 |
| Nombre de détenus rencontrés | 19 |

Des visites de prisons ont été effectuées à Franceville, Libreville, Makokou et Mouila. En tout 13 visites ont été effectuées qui ont permis de vérifier la présence en cellule de 19 trafiquants.

Plusieurs autres visites de prison ont été effectuées à la suite des cas initiés par les autorités.

# Communication

Indicateur :

|  |  |
| --- | --- |
| Nombre de pièces publiées | 12 |
| Télévision | 2 |
| Internet | 8 |
| Presse écrite | 2 |
| Radio | 0 |

Au cours du mois de février 2018, le projet a produit 12 pièces médiatiques qui ont permis de diffuser les résultats obtenus. Les articles ont été diffusés sur internet (8), à la télévision (2) et dans la presse écrite (2).

Les articles sont disponibles sur plusieurs médias, et notamment sur le site Internet, la page Facebook et la chaine YouTube du projet.

Website: <http://www.conservation-justice.org/CJ/>

Facebook: <https://www.facebook.com/Conservation-Justice-163892326976793/>

YouTube: <https://www.youtube.com/user/ConservationJustice>

# Relations extérieures

Indicateur :

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| Nombre de rencontres | Suivi de l’accord de collaboration  | Collaboration sur affaire |
| 105 | 80 | 25 |

Au cours du mois de février 2018, le projet a entretenu plusieurs relations avec les autorités gabonaises.

* **A Franceville** : le Procureur de la République, le Directeur Provincial des Eaux et Forêts, le chef de cantonnement des Eaux et Forêts de Léconi, la PJ, DGR ;
* **A Lambaréné**: le procureur de la République, le Directeur Provincial des Eaux et Forêts du Moyen-Ogooué, le chef du Poste des Contre-Ingérences et de la Sécurité Militaire
* **A Koula-Moutou** : le Gouverneur de Province, la présidente du tribunal, le Procureur de la République et ses substituts, le chef d’antenne provinciale de la Police Judiciaire, le Chef d’antenne provinciale de la DGR ;
* **A Libreville**: La Direction provinciale des Eaux et Forêts de l’Estuaire, le Secrétaire Général du Ministère, le Directeur de la Lutte contre le Braconnage, le parquet de la République de Libreville ;
* **A Makokou**: Le Procureur de la République, le juge d’instruction du 1er Cabinet, le Directeur Provincial des Eaux et Forêts, les chefs d’antennes DGR, PJ, B2 et CEDOC ;
* **A Mouila**: le Directeur Provincial des Eaux et Forêts, le procureur de la République, les juges d’instruction, le Directeur Provincial des Eaux et Forêts, les chefs d’antennes DGR, PJ, B2 ;
* **A Oyem**: le Directeur Provincial des Eaux et Forêts, le procureur de la République, la PJ, DGR ;
* **A Port-Gentil**: le Commissaire de Police de la ville, le Directeur Provincial des Eaux et Forêts, le chef d'antenne de la Police Judicaire ;
* **A Tchibanga**: le Directeur Provincial des Eaux et Forêts, le chef d'antenne de la Police Judicaire, le procureur de la République

# Conclusion

En février 2018, le projet a effectué 9 investigations dans 4 provinces qui ont permis d'identifier 34 nouveaux trafiquants. Malheureusement, aucune opération n'a pu être concrétisée.

Des arrestations ont été réalisées par les forces de l'ordre à Libreville et Ntoum et ont permis la mise aux arrêts de cinq trafiquants. L'un de ces trafiquants est un récidiviste du nom d'Adamou Nouhou qui avait déjà été arrêté et condamné pour les mêmes faits.

Les juristes du projet AALF ont assuré le suivi de ces cas initiés. Ils ont également continué le suivi des cas pendant. Plusieurs visites de prison ont été effectuées pour s'assurer la présence en cellule des trafiquants condamnés.

Quelques pièces médiatiques, 12 au total, ont été produites pour diffuser les résultats obtenus. Globalement, Conservation Justice continue d'entretenir de bonnes relations avec les autorités gabonaises à travers des entrevues régulières.